



AFDC

Conseil d'administration
Election du Président et du Bureau de l'Association
2 juillet 2021, 10h
En mode hybride

Membres présents via zoom (12) :

X. Bioy ; Ph. Blacher ; G. Drago ; M. Fatin-Rouge Stefanini ; F. Hourquebie ; L. Jaume ; O. Lecucq ; N. Lenoir ; F. Mélin-Soucramanien ; St. Pierré-Caps ; P. Türk ; M. Verpeaux.

Membres présents sur site (8) :

G. Bergougnous ; E. Cartier ; O. Gohin ; J.-L. Hérim ; A.-M. Le Pourhiet ; A. Levade ; X. Philippe ; D. Rousseau.

Membres excusés ayant donné procuration (6) :

D. de Béchillon à A. Levade ;
A. Delcamp à X. Philippe ;
Th Di Manno à O. Lecucq ;
B. Mathieu à F. Hourquebie ;
M.-Cl. Ponthoreau à D. Rousseau ;
A. Viala à Ph. Blachèr.

Le Secrétaire général rappelle les dates et le contenu des deux mails de convocation adressés aux membres du Conseil d'administration pour cette réunion qui fait suite à l'Assemblée générale électorale et statutaire pour l'année 2020, tenue le 10 juin 2021. Il rappelle également que ce Conseil d'administration se réunit sur la base de l'ordre du jour suivant :

- Election du Président de l'Association et du Bureau ;
- Discussion sur la révision des statuts de l'Association ;
- Demandes d'adhésion ;
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 10h05.

1. Election du président de l'Association et du Bureau

D. Rousseau, président du Conseil scientifique, prend la présidence de la séance.

Le secrétaire général indique qu'il n'a reçu qu'une déclaration de candidature à la présidence de l'Association, celle d'A. Levade. Il rappelle les termes de l'article 7 du Règlement électoral de l'Association : « *Le dépôt des candidatures au conseil d'administration et à la fonction de président est clos huit jours avant la date de l'assemblée générale ou du conseil d'administration chargés de procéder à ces élections. Elles sont reçues par le secrétaire général de l'association* ». Il indique avoir reçu la candidature d'A. Levade le 23 juin 2021, soit dans le délai prescrit par l'article 7, et donne, en conséquence, lecture de l'acte de candidature.

Le président de séance donne alors la parole à A. Levade pour qu'elle présente sa candidature.

A. Levade indique qu'il s'agit de son ultime candidature puisque le président ne peut exercer plus de trois mandats successifs. Elle souhaite présenter également la composition du Bureau qu'elle entend proposer, composition partiellement modifiée pour cette élection puisqu'A. Delcamp, vice-président de l'Association, n'a pas souhaité poursuivre, tout en restant membre du Conseil d'administration. A. Levade présente donc le nouveau Bureau avec lequel elle travaillerait si elle était élue :

- Trois (3) vice-présidents : A.-M. Le Pourhiet (déjà vice-présidente) ; Ph. Blachèr (devenu vice-président après que J. Benetti, nommée rectrice, a suspendu temporairement sa participation à l'Association) ; M. Fatin-Rouge Stefanini, (nouvelle vice-présidente proposée) ;
- Un secrétaire général, un trésorier et un président du Conseil scientifique (respectivement F. Hourquebie, X. Philippe et D. Rousseau, qui occupaient tous trois ces fonctions sous les précédents mandats d'A. Levade).

A Levade relève que ce nouveau Bureau est quasiment paritaire et qu'il reflète la diversité et la richesse des profils de l'Association, M. Fatin-Rouge étant directrice de recherches au CNRS. A. Levade saisit l'occasion pour rappeler que les membres du Bureau ont toujours travaillé de manière très étroite entre eux et toujours dans un

esprit de collaboration. Elle remercie à cet égard chaleureusement le secrétaire général, le trésorier et le président du Conseil scientifique de l'Association pour tout le travail accompli. Elle indique à cet égard que ce dernier organisera à la rentrée courant septembre une réunion du Conseil scientifique afin de proposer quelques modifications de gouvernance. Elle précise également que la particularité de l'Association est de toujours avoir des projets en cours ce qui est une marque de sa vitalité. Elle revient sur les reports successifs du Congrès de Toulon en rappelant que le programme est prêt mais qu'il devra y avoir des adaptations logistiques pour sa tenue en 2023. Elle indique aussi que l'autre grand chantier de ce dernier mandat sera de réfléchir à une réécriture des statuts avec pour objectif de réviser lesdits statuts à échéance de juin/juillet 2022, pour qu'ils puissent être applicables lors de la prochaine élection.

A. Levade quitte la salle pour qu'il soit procédé à l'élection. Le secrétaire général, F. Hourquebie, redit la liste des présents et énonce les procurations reçues. Et précise que D. de Béchillon ayant donné sa procuration à A. Levade, il ne participera pas au vote. Conformément au règlement électoral, le président de séance, D. Rousseau, demande si les participants souhaitent un vote secret. La réponse est non à l'unanimité des présents et représentés. D. Rousseau soumet alors la candidature d'A. Levade à la présidence de l'Association, ainsi que la liste qu'elle a présentée :

Voix contre : aucune

Procurations contre : aucune

Abstentions : aucune

Procurations abstention : aucune

La candidature d'A. Levade à la présidence de l'Association ainsi que la nouvelle composition du Bureau sont adoptées à l'unanimité.

A 10h30, A. Levade rentre dans la salle, remercie pour son élection et la confiance accordée. Elle prend la présidence de la séance.

2. Discussion sur la révision des statuts de l'Association

Suite aux discussions engagées lors de l'Assemblée générale du 10 juin 2021, montrant que les membres s'intéressent à la vie de l'Association, A. Levade se dit tout à fait favorable à une évolution des statuts et présente quelques pistes d'adaptations possibles. Elle pense d'abord qu'il est exclu que le Bureau prenne à lui seul en charge

la réflexion sur l'évolution des statuts ; il faut une discussion très ouverte. Pour autant, afin de gagner en efficacité, il conviendrait de constituer un groupe de travail qui formulerait des propositions qui seraient ensuite soumises au Conseil d'administration puis à une Assemblée générale extraordinaire statutaire. Ensuite, l'idée est de s'appuyer sur les instances de l'Association. Ainsi ce groupe de travail pourrait être composé, outre des membres du Bureau, de membres du Conseil d'administration et de membres du Conseil scientifique. Ce groupe de travail pourrait préparer un questionnaire à mettre en ligne afin que les membres de l'Association qui le souhaitent puissent faire remonter des observations au groupe de travail. Enfin, A. Levade suggère de regarder les statuts d'autres associations, voire de consulter les statuts de plusieurs associations de droit constitutionnel étrangères, afin de disposer de points de comparaison.

La discussion s'engage. E. Cartier indique qu'il serait également intéressant de recenser les pratiques et usages de l'Association afin de savoir s'ils doivent être codifiés ou conservés sous forme de « droit souple ». A. Levade est d'accord et indique qu'il serait nécessaire aussi de retrouver la liste des membres fondateurs, dans la mesure où l'Association française des constitutionnalistes (fondée en 1971 par Claude Leclercq) est devenue AFDC en 1993. F. Hourquebie rappelle à cet égard qu'il avait demandé en préfecture copie du récépissé de déclaration de l'Association, et dispose bien du fac similé qui lui a été adressé. D. Rousseau estime qu'un travail sur l'histoire de l'AFDC serait très intéressant, une initiative en ce sens avait été portée auprès de B. Chantebout. A. Levade précise alors le calendrier pour la modification des statuts. Il faut notamment que le Conseil scientifique se réunisse courant septembre. Les membres présents sont d'accord sur la méthode : un groupe de travail constitué en septembre/octobre ; un questionnaire envoyé aux membres ; un Conseil d'administration en janvier puis en avril/mai pour faire un retour sur les propositions du groupe de travail. Une Assemblée générale statutaire devra alors être convoquée en vue de l'adoption des nouveaux statuts postérieurement à une Assemblée générale ordinaire qui puisse discuter des modifications proposées. Un message explicatif de la méthode et du calendrier prévisionnel retenus sera adressé aux membres de l'Association.

Marthe Fatin Rouge Stéfani pose la question de la place de la Jeune recherche dans ce processus. A. Levade rappelle l'histoire de la JRC, qui au moment de sa constitution avait clairement souhaité rester en dehors de l'AFDC. Un renvoi au site de la JRC est fait sur le site de l'AFDC. Elle ne voit pas d'obstacle pour que le président ou le Bureau

puissent être intégrés aux réflexions afin qu'ils formulent des propositions. D. Rousseau propose qu'à l'occasion de la révision des statuts la question de l'autonomie ou de l'adossement de la JRC à l'AFDC soit posée. A. Levade rappelle que l'AFDC intègre déjà un très grand nombre de jeunes chercheurs et qu'il n'est pas nécessaire de constituer un collège « jeunes recherche » au sein de l'AFDC. L. Jaume estime qu'il est important de bien manifester le dialogue avec la JRC. Il propose qu'une fois que le groupe de travail aura esquissé les pistes de la révision, une rencontre formalisée avec le Bureau de la JRC soit organisée de façon à recueillir son opinion. A. Levade est d'accord. F. Mélin-Soucramanien se dit favorable à une saisine formelle du Bureau de la JRC dès la rentrée afin d'expliquer la procédure et pour baliser les modalités de leur association au processus par la suite. G. Bergougous suggère que le président de la JRC puisse être invité aux réunions du Conseil scientifique en tant que de besoin. F. Hourquebie est sur la même position.

A. Levade indique par ailleurs que la question centrale est celle du périmètre de la révision : les questions de gouvernance institutionnelle ou aussi l'objet de l'Association ? Elle rappelle que la force de l'AFDC est d'être une association apolitique, ce qui permet de réussir à maintenir sur le long terme le consensus et la stabilité. Cela découle de l'acceptation partagée de l'objet de l'Association qui est purement scientifique, l'AFDC n'ayant pas vocation corporatiste, à défendre les universitaires ou à prendre des positions politiques. Il semble donc essentiel pour A. Levade de ne pas toucher à l'objet de l'Association. Rendez-vous est alors pris en septembre 2021 pour la réunion du Conseil scientifique qui amorcera la discussion sur ces points.

3. Demandes d'adhésion

Le secrétaire général indique qu'il n'y pas de demande à présenter au Conseil d'administration. D. Rousseau suggère que les jeunes collègues agrégés puissent être directement contactés pour voir s'ils souhaitent devenir membres de l'Association.

4. Questions diverses

X. Philippe, trésorier, demande que la question du montant de la cotisation soit à l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration. G. Bergougous demande par ailleurs comment faire pour créer un compte sur le nouveau site de l'AFDC. F. Hourquebie répond qu'il doit vérifier à la rentrée avec l'entreprise qui a développé le

site si la procédure est bien stabilisée ; et une information avec les modalités à suivre sera alors envoyée aux membres. N. Lenoir suggère qu'une rubrique du site puisse permettre d'identifier un réseau de partenaires internationaux de l'AFDC, ce qui donnerait encore davantage de visibilité. F. Hourquebie indique qu'on pourrait réfléchir à un onglet dédié qui permette de lister les différentes associations étrangères de droit constitutionnel. A. Levade rappelle enfin que le nouveau site a été particulièrement lourd à mettre en place, et notamment l'alimentation du contenu. Ce site est en cours de référencement. Une fois celui-ci opéré de manière satisfaisante, l'AFDC pourra communiquer auprès des autres associations scientifiques et sites institutionnels pour transmettre la nouvelle adresse.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 11h35.